

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 26 JUIN 2023

Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 11

Présents : 5

Pouvoirs : 2

Votants : 7

OBJET

**2023_06_26_12C Affectation du résultat - Budget
Annexe « Très Haut Débit »**

Votes Pour : 35

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six juin,
à dix-sept heures,
se sont réunis à Montrond les Bains, Espace "Les
Foréziales" les membres du Comité du SIEL-TE
Loire, sous la Présidence de Madame Marie
Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire,
dûment convoqués le neuf juin deux mille vingt-
trois.

Présents :

M. LAPALLUS Marc, M. RAULT Serge, M. BERNAT
Georges, M. DUMONT François, M. TISSOT Jean-
Paul

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

- Mandant : M. CHARGUEROS Nicolas
- Mandataire : M. GANDILHON Michel

- Mandant : M. HEYRAUD Stéphane
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

Absents :

M. CAPITAN Jean-Paul, Mme FAYOLLE Sylvie, M.
PONCET Didier, M. DESHAYES Sébastien

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur
Bernard SOUTRENON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Très Haut Débit Télécom est approuvé et que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont constatés.

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement (résultat reporté 2021 inclus)	Résultat de fonctionnement
9 300 623.12 €	19 748 322.28€	10 447 699.16 €

CONSIDERANT qu'il est proposé aux délégués d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 au Budget Supplémentaire 2023, en section de fonctionnement, article 002 (recette), à hauteur de 10 447 699.16 €.

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, telle qu'exposée ci-dessus :

- Article 002 : 10 447 699.16 €,

DECIDE de réaliser cette affectation au Budget Supplémentaire 2023 du Budget annexe Très Haut Débit Télécom,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 26 juin 2023
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.